

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2017</p>
--

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, FORT Annick, REGARD Françoise, MM. BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, BOILLOT Gérard, BRUCHON Christian, DUCROT Jean-Marie, ROBIN Emmanuel, LEGRAS Jean-Claude, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, MILLET William, GOUDOT Sébastien, PONTIROLI Michel, GRAPPIN Michel, REYMONDET Daniel, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : MM. LINARES Laurent (pouvoir à M. PONTIROLI), SCHWARTZ Thierry, BOLE Michel (pouvoir à P. BERAUDIER), GELHAYE Arnaud.

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, M. GARDIEN Alain.

Approbation du compte-rendu du 24 février 2017 : unanimité

VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES :

M. Christian Bruchon, 1^{er} adjoint, présente la proposition de lissage des taux des taxes des communes historiques sur 2 ans.

L'intégration fiscale progressive du taux de Taxe d'Habitation, est fixée à 2 ans. C'est-à-dire qu'en 2017, le taux sera de 5.96 % pour Arlay et de 7.21 % pour St Germain lès Arlay, pour devenir taux unique en 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,22 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,57 %
- Taxe foncière (non- bâti) : 23,09 %

Vote : 3 abstentions

BUDGETS 2017 :

Après présentation des budgets par Mr BRUCHON, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les budgets primitifs 2017, Budget Commune, Assainissement et Commerce comme suit :

Vote : unanimité

COMMUNE	
Fonctionnement	1 167 000.00 €
Investissement	490 000.00 €
COMMERCE	
Fonctionnement	7 172.00 €
Investissement	13 962.00 €
ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	221 000.00 €
Investissement	160 141.00 €

DENONCIATION DE LA CONVENTION SIE DE TORTELET :

Madame le Maire informe que, suite à la mutation de Mme Sylvie Kennicker au 12 avril 2017, le SIE du Tortelet transfère son bureau à Sellières, tout en maintenant son siège social à Arlay. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dénoncer la convention à la date du 31 mars 2017, c'est-à-dire à la date anniversaire de cette dite-convention et prend note que le secrétariat du SIE TORTELET se tiendra à la Mairie de Sellières à compter d'avril 2017.

Vote : unanimité

RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire informe que, suite à la création de la commune nouvelle, et à la fin des conventions des communes historiques, il convient de renouveler cette convention de mise à disposition de l'assistance technique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention de mise à disposition de l'assistance technique départementale dans les domaines de l'assainissement et de l'entretien des milieux aquatiques proposé par le Conseil Départemental du Jura pour les années 2017-2021, et prend note que cette convention sera dénoncée si la CCBHS prend la compétence assainissement.

Vote : unanimité

CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE A LA ZONE ARTISANALE :

Suite à la demande de M. Rochet Gérard d'obtenir un droit de passage sur un terrain communal lui permettant d'accéder plus facilement à son terrain situé à la zone artisanale, il est décidé de passer une convention avec M. Rochet, domicilié 640 Chemin de la Frétinée sur St Germain lès Arlay, pour l'institution d'un droit de passage à la Zone Artisanale.

Vote : unanimité

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : propositions du SIEA de Bletterans

Madame le Maire informe qu'une étude a été réalisée courant 2016 pour la réalisation d'un zonage d'assainissement par le SIEA de Bletterans. Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le type d'assainissement choisi. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du maintien de l'assainissement actuel et opte pour la mise aux normes progressive des installations individuelles, aux frais des particuliers.

Suite à la création de la commune nouvelle, il convient également de demander l'adhésion de la commune nouvelle à ce syndicat et de nommer 2 délégués comme suit : M. Legras titulaire et M. Grappin suppléant.

Vote : unanimité

REGLEMENT POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Mme le Maire informe qu'un projet de règlement pour la location des salles communale est élaboré et le présente aux conseillers. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter ce règlement, qui sera consultable sur demande en Mairie.

Vote : unanimité

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Le tableau des tours de garde est établi pour chaque bureau de vote des 23 avril et 7 mai prochains.

Il est rappelé que les bureaux de vote fermeront à 19H00.

Ces tableaux seront affichés en Mairie.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN :

Mme le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner adressées par divers notaires, en vue de cessions de propriétés sises à St Germain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée ZP 113 appartenant à consorts REYMONDET
- Parcelle cadastrée ZL 167, appartenant à Mme TISSERAND née MENOUD et ses enfants
- Parcelle cadastrée ZA 62, appartenant à Mme MENDENKO Véronique
- Parcelles cadastrées AB 122, 126 et 125, appartenant à Mme KOPP née LAJEUNESSE Jane

Vote : unanimité

VENTE DE BOIS :

Vu le bois coupé Route de Bois d'Amont, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre ce lot de menus bois forestiers, d'une contenance de 630 m², à la société SIM de Macon (71), au prix de 630.00 € HT et autorise le Maire à effectuer l'encaissement.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de mutation : Madame le Maire informe que M. Christian LYZWA a fait une demande de mutation pour la Commune de Ruffey Sur Seille, cette demande de mutation est acceptée et sera effective au 31 mai 2017.

Une solution de remplacement sera à envisager pour palier aux congés d'été, avec éventuellement une embauche de saisonnier.

Déplacement de la stèle du Tortelet, à St Germain : Chaque année, une commémoration du souvenir a lieu à cette stèle avec environ 50 personnes et plus. Cette stèle est située entre la RD 1083, entre les quatre-voies et cet endroit est dangereux, la gendarmerie ne veut plus que les invités traversent la route. Il convient donc de déplacer cette stèle en amont de la Départementale.

Madame le Maire présente un devis d'un montant de 2 580.00 € HT et précise que le Souvenir Français et l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pourront subventionner chacun à hauteur de 20 %. Une demande de subvention sera également faite à M. le Député.

Prochaine réunion : le vendredi 19 mai à 20H30.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.